

Concours de Décorations et d'Éclairages de Noël

Du 28 Novembre au 30 Décembre 2016

Le Comité des Fêtes de Fos vous propose, comme chaque année, de faire scintiller les rues de notre si beau village. Guirlandes électriques, créations originales ... laissez libre cours à votre imagination pour donner à Fos un air de fête.

Règlement du Concours

Article 1 : Présentation du concours

Ce concours doit être pensé dans une démarche personnelle ou familiale qui permet de donner une animation chaleureuse à notre commune pour le plus grand bonheur de tous. Il est réservé aux propriétaires résidents permanents, aux résidents secondaires et aux locataires sur l'ensemble de la commune.

Article 2 : Inscriptions

Les habitants désirant participer au concours D'Éclairages de Noël s'inscriront en renvoyant ou en déposant, avant la date limite d'inscription, le Bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

Comité des Fêtes de Fos - Mairie - 31440 FOS

Les Bulletins d'inscriptions seront disponibles à la Mairie et sur le site internet du village :

www.fos31.fr

La clôture des inscriptions est fixée au **24/12/2016** et au-delà aucune inscription ne sera retenue.

Article 3 : Installations

Le jugement s'effectuera depuis le domaine public. Ainsi, les installations devront être visibles de la rue et être éclairées dès la tombée de la nuit. Le passage du jury s'effectuera entre le 26 et le 30 décembre. Les réalisations devront obligatoirement, sur cette période, rester allumées entre 18h et 22h sous peine d'être disqualifié.

Article 4 : Jury

Le Jury du présent concours est composé de membres du Comité des Fêtes de Fos ainsi que de membres extérieurs au village. Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de photographier les différentes réalisations pour une exploitation éventuelle de ces clichés (presse, exposition, etc....). L'accord du propriétaire pour la publication des photos et de son nom est acquis lors de son inscription.

Article 5 : Critères de sélection

Les éléments d'appréciation pour ce concours, totalisés sur 100 points, sont les suivants :

- Originalité de la réalisation (sur 20 Points)
- Harmonie de l'ensemble (sur 20 Points)
- Volume d'illuminations (sur 20 Points)
- Qualité de l'agencement (sur 20 Points)
- Visibilité pour le public depuis la rue (sur 20 Points)

Article 6 : Prix

Les trois premiers candidats recevront un prix. Les prix seront décernés individuellement la première quinzaine de janvier.

Article 7 : Responsabilités

Le Comité des Fêtes de Fos (organisateur du concours) ne peut être tenu pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être modifié ou annulé.

Article 8 : Sécurité

Les illuminations seront réalisées par les participants sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Le Comité des Fêtes ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 9 : Plaisir

N'oubliez pas de vous amuser lors des réalisations!

Le Comité des Fêtes vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année!